



# CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE « LE PRESBYTÈRE » DE CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

- \*Pour les Habitants de Conchil-le-temple.
- \*Pour les personnes extérieures à Conchil-le-temple.
- \*Conférence/réunion/café d'enterrement.

**Entre :** D'une part :  
M./Mme : Daniel DUBOIS  
Fonction : Maire  
Téléphone : 03 21 81 25 18  
Représentant de la commune de Conchil-le-Temple,  
Dit le gestionnaire,

**Et :** D'autre part :  
Nom : Prénom : né(e) le :  
Société/association :  
Adresse :  
Téléphone :  
Adresse mail :  
Employeur :  
Référence bancaire :  
dit le bénéficiaire,

## Il a été convenu ce qui suit :

Par la présente, la Commune de Conchil-le-Temple autorise l'utilisation de la salle de séminaire « LE PRESBYTÈRE »:

Le :

A l'occasion de :

Le bénéficiaire s'engage à régler les frais de location dont le montant est fixé par la délibération du conseil municipal N°2024-29 du 27 mai 2024.

### ☐ Pour les Habitants de Conchil-le-temple :

- Demi journée (8h-13h/13h-18h) : 75€
- Journée en semaine (du lundi au vendredi) : 140€
- Week-end : 200€
- Fêtes de fin d'année (24/25 décembre ou 31 décembre/01 janvier): 250€
- Jour supplémentaire veille et/ou lendemain de location : 50€

### ☐ Pour les personnes extérieures à Conchil-le-temple :

- Demi journée (8h-13h/13h-18h) : 85€
- Journée en semaine (du lundi au vendredi) : 190€
- Week-end : 290€
- Fêtes de fin d'année (24/25 décembre ou 31 décembre/01 janvier): 350€
- Jour supplémentaire veille et/ou lendemain de location : 60€

- **En cas d'annulation de la part du bénéficiaire aucun remboursement ne sera effectué.**
- **En cas d'annulation de la part du gestionnaire, le remboursement sera intégral.**
- **Interdiction pour un habitant d'effectuer une location au profit d'une personne ne résidant pas dans la commune (interdiction de servir de prête-nom).**

Le bénéficiaire s'engage également, lors de la remise des clefs à la mairie, à déposer un **chèque de caution de 600€, à l'ordre du Trésor Public**, pour garantie en cas de détérioration, de casse ou de non paiement de la location, ainsi qu'une **attestation de responsabilité civile**.

**En cas de détérioration ou de casse :** les tarifs appliqués sont indiqués dans l'inventaire (Le règlement se fera uniquement par chèque à la mairie).

**Le règlement se fera soit :**

par chèque à l'ordre du Trésor Public (chèque au nom du bénéficiaire) à déposer à la mairie

par virement bancaire sur le compte :

Trésor Public ARRAS

IBAN : FR76 1007 1620 0000 0020 0954 897

BIC : TRPUFRP1

Fait à Conchil-le-Temple, le

Le gestionnaire :

Le bénéficiaire :

(Nom, prénom, suivi de « Lu et approuvé », signature)

